



Barreau de Dijon LEGITIME Marchés Publics 3 octobre 2018

L'accès des PME locales à la commande publique
Vincent CORNELOUP, Avocat associé DSC Avocats

CE QUI EST INTERDIT :

Un principe : pas de localisme

Impossible de tenir compte de l'implantation géographique : CE, 12/09/2018, Département de Haute-Garonne, n° 420585

CE QUI EST POSSIBLE :

Permettre au maximum l'accès des PME à la commande publique = permettre l'accès des PME locales

3 leviers :

- 1. Faciliter les candidatures
- 2. Allotir
- 3. Faciliter la gestion des marchés

1. FACILITER LES CANDIDATURES

- Le programme « Dites-le nous une fois » : MPS, DUME
- Se limiter aux renseignements pertinents
- La procédure adaptée
- Les accords-cadres
- La possibilité de rattrapage

2. ALLOTIR

- Faire d'une contrainte un atout
- L'allotissement technique
- L'allotissement géographique

3. FACILITER LA GESTION DES MARCHES

- Augmenter le taux des avances de trésorerie
- Limiter les garanties bancaires
- Faire respecter les délais d'exécution
- Réceptionner et arrêter le DGD dès que possible